



Mont de Marsan,
Le lundi 13 mai 2013

AUX PARENTS DE 3^o

Objet IMPORTANTANCE HAUTE : **affectations lycée**

Copie envoyée sur scolinfo et téléchargeable sur le site du collège.

Madame, Monsieur,

L'éducation nationale centralise par académies, les affectations des futurs lycéens. Chaque famille doit remplir une fiche d'affectation AFFELNET (AFFectation des ELèves par le NET) que vous trouverez avec cette lettre. Cette fiche sert à recueillir les vœux d'affectation des familles, et, dans un second temps, de support pour la saisie informatique faite par le collège.

Pour les élèves envisageant une inscription dans un établissement privé, merci d'indiquer le nom et prénom de l'élève et de barrer la fiche en écrivant la mention « AFFECTATION DANS LE PRIVE ».

La fiche d'affectation doit être remplie **en respectant scrupuleusement les modalités et le calendrier** ci-dessous et **en veillant à la cohérence de la demande au vue de la situation scolaire de l'élève.**

• **Choix des établissements, sections, enseignements d'exploration**

☛ **Seconde générale et technologique**

Pour chaque vœu, choisir un établissement et mentionner, un ou plusieurs enseignements d'exploration : SES (Sciences Economiques et Sociales) ou PFEG (Principes Fondamentaux en Economie et Gestion) sont proposés en enseignement d'exploration n°1 dans tous les établissements.

☛ **Seconde professionnelle,**

Pour chaque vœu, choisir un établissement et mentionner la formation et la spécialité (2^o Pro, 1^{ère} année de CAP...).

Les élèves sont affectés **par traitement informatique en fonction d'un barème** prenant en compte :

Pour la voie générale :

- des notes de l'élève (renseignées par l'établissement) sur 11 disciplines (coefficientées selon les formations demandées).

Pour la voie professionnelle :

- notes de l'élève (renseignées par l'établissement) sur 10 disciplines,
- avis du chef d'établissement (BONUS).

Parmi les trois vœux (partie B), les élèves doivent **obligatoirement, formuler un vœu** non contingenté* **sur leur lycée de secteur**, afin de garantir une proposition d'affectation **et de s'assurer une place pour la rentrée.**



• **Codes vœux (nomenclatures)**

Ces différents vœux d'affectation seront traduits par des codes pour les établissements publics, spécifiques par départements.

Pour les **affectations dans le public** (sections générales, technologiques, professionnelles), ces codes sont à relever sur le **site Internet du collège page orientation** et à **reporter sur la fiche AFFELNET partie B**.

• **Dérogation** (*familles concernées : document joint*)

La règle générale : les élèves sont affectés en priorité dans l'établissement le plus proche de leur domicile, ceci en fonction de secteurs géographiques définis.

Les demandes de dérogation sont prises en compte dans la limite des capacités d'accueil de l'établissement demandé. Les critères pris en compte, par ordre de priorité, sont les suivants :

- élèves souffrant d'un handicap,
- élèves bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé,
- boursiers au mérite,
- boursiers sociaux,
- élèves dont un frère ou une sœur est déjà scolarisé dans l'établissement souhaité,
- élèves dont le domicile, en limite de zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité,
- élèves devant suivre un parcours scolaire particulier,
- autres...

Le vœu ou les vœux dérogatoires ainsi que les vœux contingentés devront être placés en n°1 et/ou n°2, le dernier vœu étant réservé au vœu générique de secteur.

• **Calendrier**

Mardi 30 avril : Envoi de la procédure d'affectation aux parents,

A partir du 14 mai : Mise en ligne des nomenclatures (codes vœux) sur le site du collège,

Vendredi 17 mai : Limite retour demandes affectations,

A partir du mardi 04 juin : début des conseils de classes 3^o trimestre.

• **Attention particulière**

Pour vous aider vous disposez de cette lettre qui donne les modalités et le calendrier. Les codes sur le site Internet du collège page orientation : jeancassaigne.org.

Prendre contact avec le professeur principal ou M. LAVERNHE pour vous aider si besoin est.

Restant à votre disposition, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

L'Adjoint de Direction

O. LAVERNHE

***Contingenté** : à effectif et accès règlementé et limité